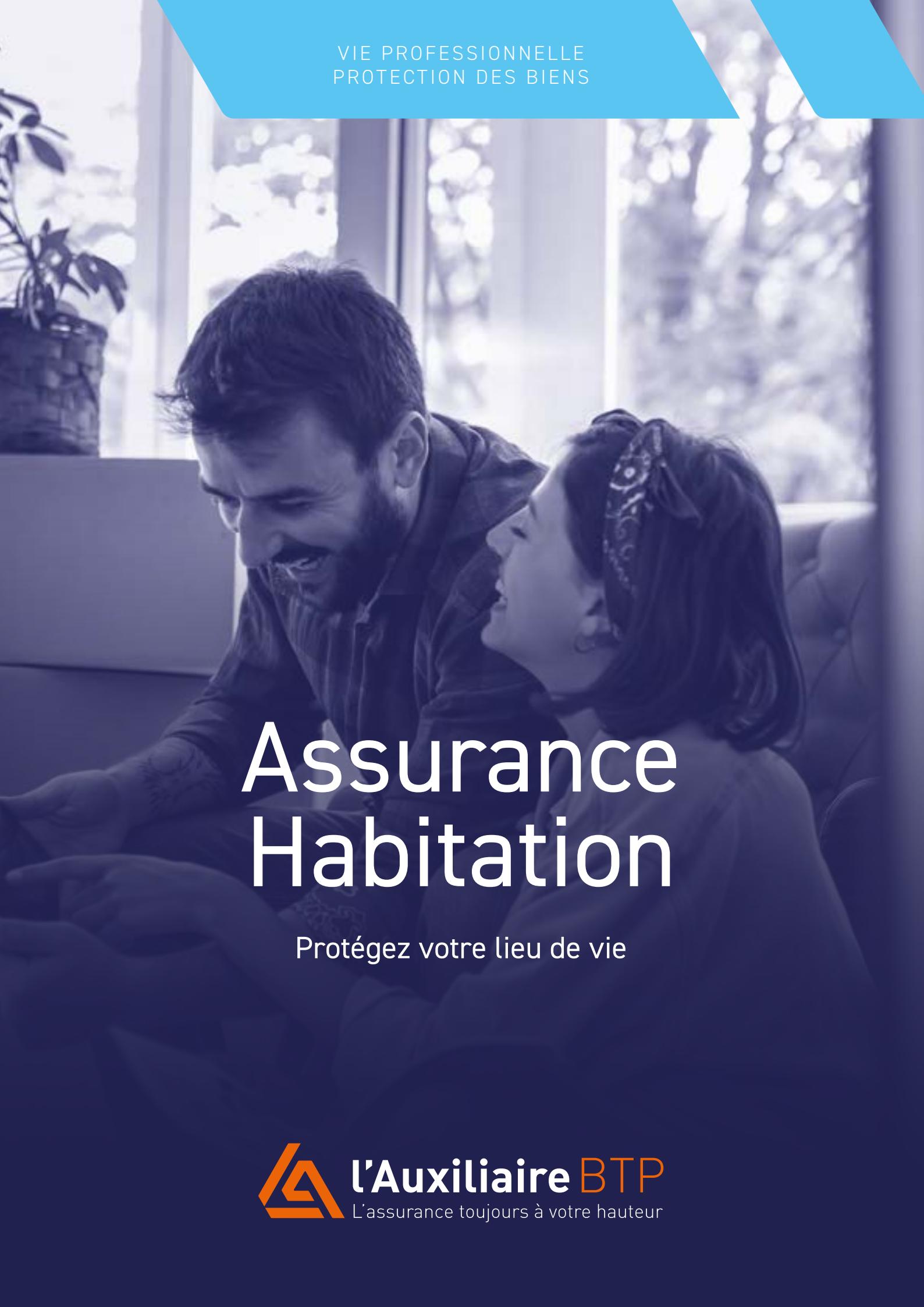


VIE PROFESSIONNELLE
PROTECTION DES BIENS



Assurance Habitation

Protégez votre lieu de vie

 **l'Auxiliaire BTP**
L'assurance toujours à votre hauteur

ASSURANCE MULTIRISQUE HABITATION

3 formules de garanties
de l'indispensable
au tout compris

MULTIRISQUE
HABITATION

Le contrat fait
pour vous,
juste pour vous.

Comment
bien choisir ?

Votre habitation, c'est votre lieu de vie, votre patrimoine : vous devez la protéger.

Que vous soyez propriétaire ou locataire, le contrat Multirisque Habitation de L'Auxiliaire répond à vos besoins.

Découvrez vite nos solutions !

Demandez votre devis sur www.auxiliaire.fr



Avec L'Auxiliaire, vous disposez d'un savoir-faire et d'une expertise uniques dans l'assurance des métiers du bâtiment et des travaux publics.



LES FORMULES ET GARANTIES

GARANTIES FORMULE ESSENTIELLE

Elle couvre :

- Incendie et événements assimilés
- Dommages électriques aux bâtiments
- Dommages électriques aux appareils
- Chocs de véhicules
- Bris de vitres
- Dégâts des eaux
- Tempête et grêle
- Catastrophes naturelles
- Catastrophes technologiques
- Actes de terrorisme, attentats
- Vol
- Responsabilité Civile
- Défense et Recours
- Assistance

GARANTIES FORMULE CONFORT

Elle couvre :

- Incendie et événements assimilés
- Dommages électriques aux bâtiments
- Dommages électriques aux appareils
- Chocs de véhicules
- Bris de vitres
- Dégâts des eaux
- Tempête et grêle
- Catastrophes naturelles
- Catastrophes technologiques
- Actes de terrorisme, attentats
- Vol
- Responsabilité Civile
- Défense et Recours
- Assistance
- Perte du contenu des congélateurs
- Avalanche, poids de la neige, gel, inondation
- Vol dans caves et dépendances sans communication directe avec l'habitation assurée
- Remboursement des mensualités de prêts immobiliers

GARANTIES FORMULE OPTIMALE

Elle couvre :

- Incendie et événements assimilés
- Dommages électriques aux bâtiments
- Dommages électriques aux appareils
- Chocs de véhicules
- Bris de vitres
- Dégâts des eaux
- Tempête et grêle
- Catastrophes naturelles
- Catastrophes technologiques
- Actes de terrorisme, attentats
- Vol
- Responsabilité Civile
- Défense et Recours
- Assistance
- Perte du contenu des congélateurs
- Avalanche, poids de la neige, gel, inondation
- Vol dans caves et dépendances sans communication directe avec l'habitation assurée
- Remboursement des mensualités de prêts immobiliers
- Dommages et brûlures causés par les fumeurs
- Surconsommation d'eau (fuite)
- Vol hors domicile *
- Tous risques accidentels
- Accidents corporels *

* Uniquement avec l'assurance de votre résidence principale

En plus, si garantie souscrite en option :

- Défense juridique familiale
- Option Cadre de vie

LES PLUS

Garantie Rééquipement à neuf illimitée

Votre habitation, votre mobilier, l'ensemble de vos appareils électriques et électroniques, vos vêtements, vos livres, sont remplacés à neuf sans aucune vétusté, dans le cadre de la formule Optimal.

Prise en charge des mensualités de prêts immobiliers

Si le logement pour lequel vous avez souscrit ce contrat est momentanément inhabitable en raison de dommages garantis trop importants, nous vous remboursons vos mensualités au titre des formules Confort (1 an) et Optimal (2 ans).

Garantie des biens professionnels

Votre matériel professionnel (ordinateur, tablette,...) se trouvant dans votre habitation est assuré.

Vol des documents administratifs

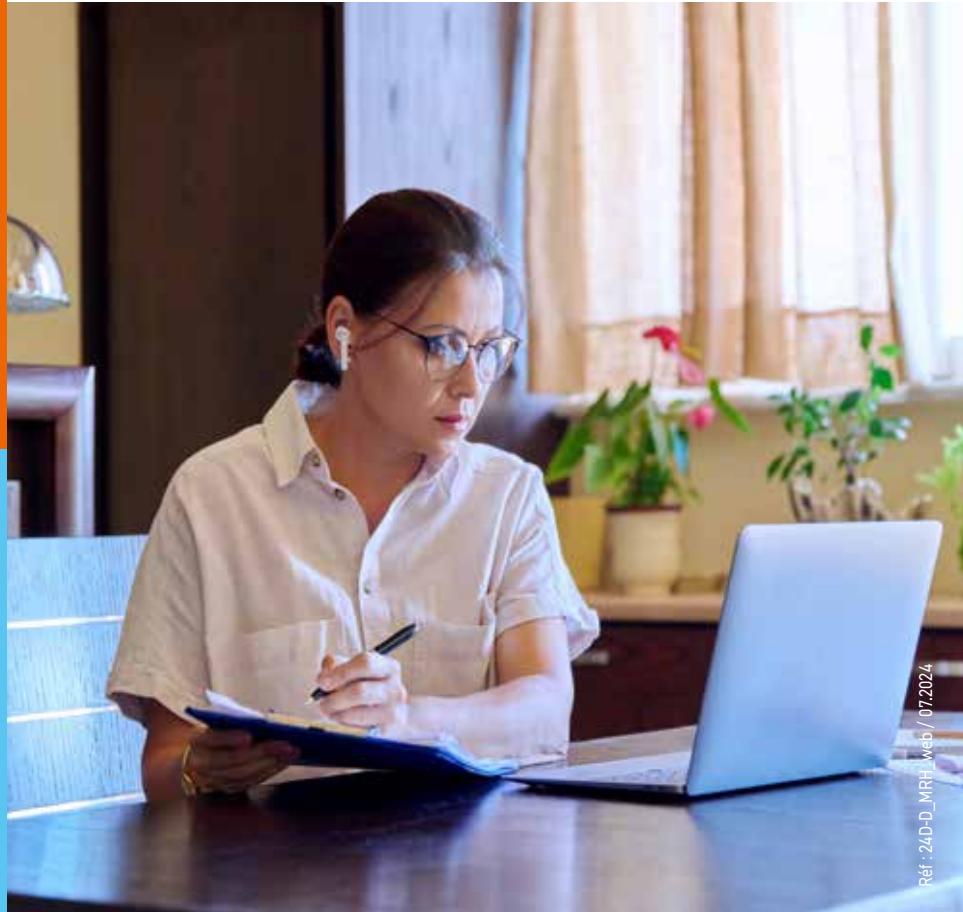
Si votre passeport, permis de conduire, carte grise... sont dérobés à l'occasion d'un vol garanti, nous prenons en charge les frais de reconstitution de ces documents.

ASSURANCE HABITATION

Une assistance
24/24h et 7/7J
comprise dans
toutes nos formules

Vos biens professionnels garantis

Avec le contrat Multirisque Habitation de L'Auxiliaire, votre matériel professionnel se trouvant dans votre logement est assuré.



LES OPTIONS DE VOTRE CONTRAT

DÉFENSE JURIDIQUE FAMILIALE

En complément de l'assurance de votre résidence principale, quelle que soit la formule, vous pouvez choisir cette option. Elle vous couvre, dans le cadre de votre vie privée, en cas de litige relatif à la consommation ou à votre logement. Nos prestations ainsi que les frais et honoraires d'avocat sont pris en charge (plafonds selon la nature de la prestation et par sinistre).

OPTION CADRE DE VIE

Les formules "Confort" ou "Optimal" vous proposent cette option. Elle garantit les dommages subis par vos équipements extérieurs (clôture, mobilier de jardin, courts de tennis, piscine, y compris leurs

UNE ASSISTANCE 24/24H ET 7/7J

Grâce à votre contrat, vous bénéficiez de prestations d'assistance en cas de sinistre, parmi lesquelles :

-  Prise en charge de votre hébergement provisoire si vous ne pouvez décentrement demeurer chez vous du fait de l'importance des dommages causés par le sinistre, ou du gardiennage de votre domicile si votre habitation se trouve exposée au vol du fait des dommages.
-  Envoi de professionnels compétents (plombier, électricien, serrurier, vitrier,...) dans les meilleurs délais.

-  Retour d'urgence au domicile si vous êtes absent au moment du sinistre et que votre présence immédiate s'impose.
-  Mise à disposition de vêtements et objets de première nécessité en cas de destruction de vos biens et effets personnels.
-  Organisation et prise en charge du voyage de vos enfants de moins de 16 ans qui doivent être provisoirement hébergés par un proche.

Nous vous proposons aussi

Assur'Sco

La solution d'assurance scolaire de L'Auxiliaire qui protège vos enfants en cas d'accident, 24 h 24, 7j / 7. Les garanties d'Assur'Sco s'appliquent pendant les activités scolaires et extra-scolaires, jusqu'à la terminale.

Assur'Jeunes

Etudiants, apprentis ou salariés, vivant chez leurs parents ou locataires de leur propre logement, Assur'Jeunes est un contrat d'assurance dédié aux jeunes jusqu'à 30 ans. Une solution simple pour une première assurance.

Renseignez-vous auprès de votre agence commerciale pour un devis !



www.auxiliaire.fr

Nos agences

L'Auxiliaire, des spécialistes de l'assurance construction à votre service

01 Bourg-en-Bresse

04 74 22 42 51

bourg@auxiliaire.fr

04 Digne

04 92 74 75 45

digne@auxiliaire.fr

05 Gap

04 92 51 78 77

gap@auxiliaire.fr

26-07 Valence

04 75 44 66 00

valence@auxiliaire.fr

38 Grenoble

04 76 87 90 61

grenoble@auxiliaire.fr

39 Dole

03 84 72 37 17

doles@auxiliaire.fr

42 Saint-Etienne

04 77 21 14 46

saint-etienne@auxiliaire.fr

69 Lyon-Villeurbanne

04 72 44 45 01

villeurbanne@auxiliaire.fr

71 Mâcon

03 85 20 45 35

macon@auxiliaire.fr

73 Chambéry

04 79 85 40 03

chambery@auxiliaire.fr

74 Annecy

04 50 45 42 58

annecy@auxiliaire.fr

84 Avignon

04 90 85 06 92

avignon@auxiliaire.fr



L'assurance toujours à votre hauteur

Assurance Habitation - Contrat distribué par l'Auxiliaire et assuré par Protec BTP

L'Auxiliaire - mutuelle d'assurance des professionnels du bâtiment et des travaux publics. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances et exonérée de plein droit de la TVA. Siège : 20 rue Garibaldi - BP 6402 69413 Lyon Cedex 06 - SIREN 775649056 - code APE 6512 Z - www.auxiliaire.fr - 04 72 74 52 52 - auxiliaire@auxiliaire.fr

Contrat Habitation assuré par Protec BTP - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Entreprise régie par le code des assurances, au capital de 28 140 200 euros entièrement versé 411 360 472 RCS Paris.

N° de TVA intracommunautaire : FR 92 411 360 472

Siège Social : 8 rue Louis Armand - CS 71201 - 75738 Paris Cedex 15.

